

**Merci à tous de bien vouloir respecter quelques règles principales
de la Résidence pour une bonne entente de voisinage :**

- Ne pas jeter les mégots de cigarettes dans les espaces communs (escaliers, espaces verts, jardinets, allées).
- Respecter la propreté de la résidence, y compris les locaux à poubelles (plier les cartons pour ne pas encombrer les poubelles jaunes, veiller au tri). Le ménage des escaliers est effectué une fois/semaine dans les cages d'escaliers.
- **Ne pas entreposer d'encombrants dans les lieux communs.** Attendre la veille de leur ramassage pour les sortir à l'extérieur de la résidence ou les amener à la **déchetterie du Plessis-Bouchard**, 12 rue Marcel Dassault (service gratuit avec une pièce d'identité et une attestation de logement) :

Ouverture : 1^{er} avril au 30 septembre : tous les jours de 10H à 20H, sauf mardi et jeudi de 14 à 18H

1^{er} octobre au 31 mars : tous les jours de 10H à 18H, sauf mardi et jeudi de 14H à 18H

- Respecter le calme de la résidence pour le bien-être de tous.
- Respecter les horaires autorisés dans le cas de travaux bruyants et exceptionnels :
 - * Les jours ouvrables de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
 - * Les samedis de 9H à 13H et de 16H à 19H
 - * Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H
- Ne pas laisser entrer une personne inconnue dans les escaliers et bien fermer les portes d'accès aux caves .
- Ne pas se garer dans la résidence, **le stationnement n'étant autorisé que pour un temps court, et mettre la carte de stationnement de la résidence sur le pare-brise.** Pour ceux qui n'ont pas cette carte, la demander en mettant un mot dans la boîte à lettres du CS en précisant le nom et la cage d'escalier et elle leur sera remise dans leur boîte à lettres.